

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERIGUEUX - 2402 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 18/10/2024 - 3203 - 2010 B 00179 - 521 761 601 - AuréVine

AUREVINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 267 400 euros
Siège social : 7 Route du Moulin Noir, Le
Couret
24600 SIORAC DE RIBERAC
521 761 601 RCS PERIGUEUX

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 01/10/2024

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Philippe JOUSSEAUME demeurant **Le Courret 24600 SIORAC DE RIBERAC**,
Propriétaire de la totalité des 26 740 parts composant le capital social de la Société AUREVINE,
Associé unique de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination Co-gérant ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - NOMINATION CO-GERANT

L'associé unique nomme Cécile JOUSSEAUME co-gérant de la société à compter du 01/10/2024

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

17

DEUXIÈME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

